

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 725'000.- TTC POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DES MARAIS ET DU CHEMIN DE BOISRUAIL

Vu le très mauvais état de la chaussée du chemin des Marais et du chemin de Boisruail,

Vu les travaux d'entretien de l'autoroute programmés par l'Office fédéral des routes (OFROU) pour les 10 prochaines années,

Vu la convention signée le 16 août 2021 par la commune de Confignon et l'OFROU, prévoyant des compensations pour l'occupation du domaine public (chemin de Praleta) et le report du trafic et la compensation prévue d'un montant maximum de CHF 670'000.-,

Vu l'opportunité de pouvoir profiter de la compensation fédérale pour pouvoir réaliser des travaux sur le chemin des Marais et le chemin de Boisruail,

Vu le crédit d'étude d'un montant de CHF 23'500.- pour la réfection de la chaussée du chemin des Marais, acceptée par le Conseil municipal le 10 décembre 2019 (DM 868),

Vu le montant de CHF 725'000.- qui figure au plan des investissements en 2022,

Vu l'autorisation de construire DD 113'990 délivrée le 2 juillet 2021,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis favorable de la commission des constructions et équipements (CCE) du 12 octobre 2021,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

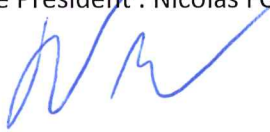
D E C I D E
à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 1 abstention sur 19 CM présents

1. D'ouvrir un crédit de CHF 725'000.- TTC destiné à la réfection du chemin des Marais et du chemin de Boisruail.
2. De prendre acte qu'une subvention de CHF 670'000.- devrait être versée par la Confédération.

3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, sous rubrique N° 6150.830 puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Confignon, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 6150.830.33 « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.

Le Président : Nicolas FOURNIER

A blue ink signature, appearing to be 'NF', written in a cursive style.

Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

A blue ink signature, appearing to be 'XFR', written in a cursive style.